

L'AUTONOMIE DES PROVINCES DE L'OUEST

Alberta et Saskatchewan

SITUATION SCOLAIRE



L'autonomie des Provinces de l'Ouest

LA SITUATION SCOLAIRE

Nous ne voulons pas, ici, reprendre en détail la question du bill d'Autonomie des provinces de l'Ouest qui, dans le temps, a fait couler tant de flots d'encre et d'éloquence, mais nous allons retracer simplement les principaux faits qui ont signalé cette installation définitive des deux nouvelles provinces d'Alberta et de Saskatchewan.

SUPPRESSION PLENIERE DES ECOLES CONFESSIONNELLES

C'est le gouvernement libéral d'Alexander MacKenzie qui donna aux territoires du Nord-Ouest leur première constitution.

En 1875, lorsque les Territoires furent organisés, des écoles dites confessionnelles furent établies. C'était à peu de différence près, un système scolaire semblable à celui de la province de Québec. Plus tard, le gouvernement Haultain modifia considérablement le système en vigueur. Un Commissaire de l'Education fut nommé et un seul conseil de l'instruction publique dont les pouvoirs étaient subordonnés à l'autorité du Commissaire, fut substitué à l'ancien. La minorité catholique protesta contre ce changement, mais les ordonnances passées par la Législature des Territoires ne furent point désavouées par Sir John Thompson, alors ministre de la Justice, qui doit porter la responsabilité de la suppression plénière des écoles confessionnelles.

LA CREATION DES NOUVELLES PROVINCES

En 1905, sur la demande pressante des citoyens des Territoires du Nord-Ouest, Sir Wilfrid Laurier décida de donner aux parties les plus florissantes de ces territoires le titre et la situation de provinces de la Confédération.

Il songea, en même temps, à restituer aux Catholiques des deux provinces qu'il allait créer le régime scolaire de 1875 que leur avait enlevé, comme nous venons de le dire, la mauvaise administration ou le mauvais vouloir des premiers ministres conservateurs. Une disposition à cet effet fut introduite dans la loi, alors présentée, qui a reçu dans le public le nom de Bill d'autonomie.

C'est cette disposition qu'on a appelée l'article 16 (ancien) dont l'objet était de revenir à l'état de chose établi en 1875.

L'opposition conservatrice au parlement se souleva et son chef, M. R. L. Borden proposa à cette disposition un amendement dont l'effet était de:

LAISSER A LA LEGISLATURE DE CHACUNE DES PROVINCES NOUVELLES LE CHOIX D'UN REGIME SCOLAIRE.

La majorité des deux législatures étant unanimement en faveur des écoles publiques, PAR PRINCIPE ET PAR TRADITION, cette proposition comportait en fait *un plaidoyer en faveur des écoles publiques.*

Les conservateurs appuyèrent ce plaidoyer d'une agitation active compliquée d'un pétitionnement malhonnête, de fausses requêtes, de caricatures. L'incident le plus caractéristique de cette campagne fut l'INCIDENT SBARETTI-ROGERS, forgé de toutes pièces par cet aventurier manitobain et qui donna à la presse conservatrice, l'occasion de déverser l'insulte sur le légat pontifical, sur la hiérarchie catholique et sur Sir Wilfrid Laurier.

LA LUTTE POUR L'ENSEIGNEMENT

Deux propositions étaient virtuellement en présence pour les nouvelles provinces:

Celle de Sir Wilfrid Laurier pour établir les ECOLES SEPAREES DE NOM ET DE FAIT.

Celle de M Borden pour établir les ECOLES PUBLIQUES.

La tempête fanatique s'était déchainée contre la proposition Laurier.

Fallait-il affronter l'ouragan et presser, en dépit des clameurs et des passions, l'adoption de l'article 16 (ancien) dans son intégrité?

L'histoire impartiale dira que si Sir Wilfrid Laurier eût insisté sur le MAXIMUM des droits de la minorité catholique, il eût été défait.

Que serait-il advenu?

Le chef de l'opposition eût été, d'après l'usage constitutionnel, appelé à former une administration réalisant l'expression des vœux triomphants en Parlement.

Or les Catholiques siégeant *des deux côtés du Parlement* s'étaient prononcés *pour* la proposition de Sir Wilfrid Laurier et *contre* l'amendement Borden.

Si l'amendement eût triomphé:

La majorité eût été EXCLUSIVEMENT PROTESTANTE triomphant sur un principe protestant, et tenue de gouverner suivant le principe protestant.

Telle était la situation.

Sir Wilfrid Laurier avait-il le droit de risquer une bataille dont l'issue pouvait être la perte de tous les droits de la minorité dans les nouvelles provinces et la scission du Canada en deux partis politiques BASE SUR LA RELIGION DES PARTICIPANTS.

NOUS ALLONS VOIR QUE *NON*.

PAPINEAU ET LA RESISTANCE

M. Bourassa, comme chef des Nationalistes, s'est vanté alors qu'à la place de Laurier il aurait contraint la majorité libérale anglaise à accepter le sentiment catholique dans son entier, l'école séparée et confessionnelle. Il prétend que l'Anglais plie devant qui ne plie pas et écrase celui qui plie. Ce n'est pas l'expérience de notre histoire, à commencer par Papineau.

Si nous mentionnons le nom de Papineau, c'est parce que M. Bourassa l'a fait surgir lui-même dans le débat. Ce n'est pas diminuer le député de Labelle que de lui attribuer de l'atavisme; car, Papineau est une des figures les plus brillantes du Canada. Dans une phase critique, pénible, de notre histoire, il fut, à lui tout seul, une forteresse inexpugnable. Nous rendons à César ce qui appartient à César.

Mais, à son retour de l'exil, quand il n'y eut plus rien à défendre parce que Lafontaine avait tout sauvé, le grand tribun ouvrit une seconde ère de sa carrière qui ne ressembla pas à la première. Il s'était fait élire en 1848, tout en protestant contre l'Union, comme le partisan du ministère Lafontaine-Baldwin. Ici vient un détail dont ses contemporains ont laissé le récit. Papinau, qui avait déjà été le Président de l'Assemblée Législative pendant vingt et un ans et qui revenait avec un énorme prestige, n'avait jamais imaginé un autre que lui pour ce poste dans la nouvelle Chambre. Or, il arriva que le gouvernement proposa M. A. N. Morin. Aussitôt, l'hon. L. J. Papineau se leva de son siège et sortit dramatiquement de l'enceinte parlementaire son manteau sur le bras. Il ne se doutait pas, à ce moment-là, croyant prendre le chemin du pouvoir, qu'il sortait de la vie publique pour toujours. La Providence le laissa vivre vingt-trois ans de plus dans un effacement presque complet;

bien qu'il conservât sa vigueur physique et intellectuelle jusqu'à la fin, et qu'il eut un état-major puissant dont M. Bourassa ne dispose pas: A. A. Dorion, Dessaulles, Laberge, Papin, LaBrèche-Viger, Doutre, J. B. E. Dorion, Blanchet, Laflamme, etc., des colosses. Il était devenu cet astre que Marc-Aurèle appelle: "Le soleil qui fait de la pluie."

C'est avec regret que nous voyons M. Bourassa imiter plutôt cette seconde manière d'un grand homme que sa première. Papineau se tourna contre tous ses anciens amis: Vallières, Debartzch, Lafontaine. Il appelait celui-ci un naïf bafoué, un ventru, un corrompu, de même que M. Bourassa accuse Sir Wilfrid Laurier d'avoir été traître à sa religion, et ses collègues d'être des affamés, des décorés, des repus, dont on achète le silence et la liberté.

De même que Papineau donne le nom de lâcheté à l'acte de génie par lequel Lafontaine accepta la constitution de 1841, pour la faire tourner à l'avantage du Bas-Canada, de même M. Bourassa reproche à Sir Wilfrid Laurier d'avoir sauvé le parti catholique dans l'organisation des nouvelles provinces en obtenant de ses partisans protestants, formant une grosse majorité, des concessions qui répugnaient à leurs idées et qui pouvaient les conduire à une révolte désastreuse pour eux dans leurs comtés respectifs.

Il n'y avait pas plus de possibilité pour Sir Wilfrid Laurier d'imposer notre système d'écoles catholiques séparées au Nord-Ouest qu'il y en avait pour Lafontaine de briser l'Union de 1841.

LE NOUVEL ARTICLE 16

Que fit Sir Wilfrid Laurier?

Ne pouvant avoir des écoles séparées de NOM, il s'arrangea pour avoir des écoles catholiques DE FAIT.

Ne pouvant avoir les écoles séparées de 1875, il obtint le maintien des écoles existantes en 1905 qui satisfaisaient A LA FOIS les Catholiques et les protestants de l'Ouest.

Qui satisfaisaient le légat Pontifical, Mgr Sbaretti.

Qui satisfaisaient l'évêque des Territoires, Mgr Légal.

Qui satisfaisaient les protestants libéraux.

Qui satisfaisaient tout le monde, SAUF M. BERGERON ET M. BOURASSA.

Et à cet égard, il est amusant de constater combien la politique fait de DROLES DE CAMARADES DE LIT.

M Bergeron et M. Bourassa s'entendirent en cette circonstance pour critiquer Sir Wilfrid Laurier et l'article 16 nouveau.

Ce qui était nouveau c'était l'alliance de ces deux bouillants défenseurs des droits catholiques intégraux.

BERGERON-BOURASSA

Rappelons un peu d'histoire:

Or, en 1898 le 12 mai, deux ans après l'arrivée des libéraux au pouvoir et un an avant l'ébranlement de M. Bourassa dans sa foi libérale, sur une motion que la Chambre des Communes se forme en comité des subsides. M. Clarke Wallace ouvrait un débat sur le règlement de l'affaire des écoles du Manitoba. Naturellement M. Wallace blâmait le gouvernement d'avoir eu des communications avec le Souverain Pontife à ce sujet, etc.

M. Bergeron intervint ensuite et, naturellement aussi, prit la position opposée; il accusa Sir Wilfrid Laurier d'avoir trompé le Pape et d'avoir sacrifié les catholiques du Manitoba.

M. Bourassa répondit à M. Bergeron et, soit qu'il n'eût pas encore trouvé la lumière sur le chemin de Damas, soit pour toute autre raison, il défendit le règlement en question contre la double attaque de l'opposition.

Après avoir constaté que ce n'était qu'un retour des conservateurs à la vieille tactique des appels passionnés aux préjugés, il disait:

"Au cours de son histoire, le parti conservateur a souvent lancé ces appels. Je ne veux pas toutefois, porter une accusation générale contre tous les membres du parti conservateur, car il s'est trouvé et il existe encore au sein de ce parti des hommes à qui répugnent ces appels, et la pensée politique qui les inspire.

En général, lorsqu'on proférait ces appels, on faisait sonner la charge par certains membres du groupe conservateur de Québec, tandis que d'autres membres du groupe de l'Ontario lançaient les troupes protestantes.

"S'il est possible de démêler quelque chose dans la longue harangue en trois points de l'honorable député de Beauharnois, c'est que le parti libéral a trompé les électeurs catholiques, qu'il a trompé les électeurs protestants et que ,enfin, il a trompé le Pape lui-même." ("Hansard", 1898, pages 4,711 et 4,712.)

Nous voulons ici ouvrir une parenthèse, pour bien faire ressortir l'analogie de la situation.

Tous savent que le parlement conservateur qui avait entrepris le règlement de la question des écoles du Manitoba, n'avait pu y parvenir, parce que les éléments qui le composaient étaient trop radicalement divisés à ce sujet.

Porté au pouvoir, par une vague irrésistible de l'opinion publique, en 1896, Sir Wilfrid Laurier avait dû entreprendre de régler cette question. Il n'avait pu rendre aux catholiques l'intégralité de leurs droits; mais il avait réussi à faire avec le gouvernement de Manitoba, un compromis qui permettait aux écoles catholiques, de subsister dans de meilleures conditions et de recevoir leur part des octrois du gouvernement.

C'est ce compromis que les conservateurs d'alors attaquaient, comme ils attaquent aujourd'hui celui qui est inscrit dans la loi constitutionnelle des nouvelles provinces. M. Bourassa, qui défendait le compromis du Manitoba avec ses amis libéraux, attaque aujourd'hui celui des nouvelles provinces; contre ses anciens amis et se fait l'allié de ses adversaires d'alors.

Notons bien que le règlement du Manitoba n'est qu'une convention officieuse qui n'a pas de sanction légale, tandis que la clause scolaire des nouvelles provinces est inscrite dans leur constitution. Les catholiques des nouvelles provinces sont donc beaucoup mieux garantis que ceux du Manitoba.

Et d'un autre côté, les avantages assurés aux catholiques du Nord-Ouest sont, de l'aveu de nombreux prêtres et prélats catholiques de l'Ouest, plus considérables et plus pratiques que ceux acquis par le règlement Laurier-Greenway aux catholiques du Manitoba.

En 1898, M. Bourassa défendait le règlement en déclarant qu'il ne fallait pas être plus catholique que le Pape, et que, si l'Eglise se croyait attaquée, c'était à elle à le dire:

"Je ne tiens pas à faire étalage de mes principes religieux et de mes sentiments nationaux, ni à la tribune populaire; toutefois, je veux faire observer à l'hon. député de Beauharnois que si l'Eglise catholique n'est pas satisfaite de ce qui a été accompli, elle est en mesure d'exposer elle-même ses demandes et de se faire entendre, tout aussi bien que l'honorable député..."

("Hansard", 1898, page 4716.)

Nous basant sur les propres termes de la déclaration de M. Bourassa, nous dirons que l'Eglise Catholique est SATISFAITE de ce qui a été accompli et nous le prouverons plus loin en dehors de toute dissertation politique.

LES DROITS CONCEDES

Nous avons dit ce que fit Sir Wilfrid Laurier.

Il substitua à l'article primitif un autre article 16, qui, sans donner la plénitude des droits réclamés par la minorité catholique, CONSACRA CEPENDANT UN SYSTEME D'ECOLES SEPAREES AVEC GA-

RANTIE D'ENSEIGNEMNET RELIGIEUX. Tous les droits n'étaient pas consacrés—MAIS LES DROITS ESSENTIELS LE FURENT.

Il n'est pas besoin d'autre témoignage que celui de M. Monk, le député de Jacques-Cartier, et le chef incontesté du parti conservateur de la province de Québec au parlement fédéral. Voici les paroles de M. Monk au sujet du deuxième article 16:

"CET AMENDEMENT VA UN PEU PLUS LOIN QUE LA DISPOSITION PRIMITIVE QUI A PROVOQUE DE SI VIFS DEBATS, CAR IL DONNE UNE DEFINITION PLUS PRECISE ET PLUS CLAIRE DE LA NATURE DES PRIVILEGES RELATIFS AUX ECOLES SEPAREES. LA NATURE DE CES PRIVILGES N'ETAIT NULLEMENT DEFINIE DANS LA DISPOSITION PRIMITIVE. L'AMENDEMENT DEFINIT PLUS CLAIREMENT CES PRIVILEGES, EN INDIQUANT LES CHAPITRES DES ORDONNANCES DU NORD-OUEST QUI CONTIENNENT D'AMPLES ECLAIRCISSEMENTS A CET EGARD, ET L'ON PEUT AFFIRMER QU'IL CONSACRE, AU BENEFICE DES ECOLES SEPAREES, LE DROIT A L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX."

(Voir, Vol. II "Débats" de 1905, page 3193.)

Voilà l'appréciation du chef du parti conservateur, dans Québec, sur le deuxième article 16. Tels sont l'inconséquence et l'illogisme de nos adversaires. D'après eux, Sir Wilfrid Laurier eût été un héros en persistant dans son attitude première. D'après M. Monk, c'est l'article amendé qui consacre tous les droits. Ne pensera-t-on pas, en présence d'affirmations aussi contradictoires, que le Premier Ministre a fait courageusement son devoir et que, d'une situation extrêmement périlleuse, il a su tirer le meilleur parti possible? Ce sera là, nous n'en avons aucun doute, le verdict de l'histoire impartiale.

L'OPINION DE MGR LEGAL

Nous disions un peu plus haut que nous ferions connaître l'opinion de hautes autorités religieuses sur les écoles dont jouissent les nouvelles provinces grâce aux efforts de Sir Wilfrid Laurier.

Voici d'abord l'avis de Mgr Légal, évêque de Saint-Albert qui disait le 3 mai 1905 dans une entrevue prise à Montréal:

"J'AI DECLARE QUE NOUS ETIONS SATISFAITS DU SYSTEME D'ECOLES QUE NOUS AVONS ET NOUS ESPERONS QU'ON NOUS LE LAISSERA. JE N'AI JAMAIS DIT QUE C'ETAIT LE MEILLEUR SYSTEME D'ECOLES, MAIS NOUS VIVONS EN PAIX. IL EST FAUX QUE NOS ECOLES SEPAREES TENDENT

A DISPARAITRE. NOUS EN FONDONS PARTOUT OU LES CATHOLIQUES SONT ASSEZ NOMBREUX."

LE CURE MARECHAL ET SIR WILFRID LAURIER

L'année même où Sir Wilfrid Laurier avait triomphé dans cette lutte formidable pour la défense des droits de la minorité ,il assistait, au cours de l'automne, à l'inauguration d'un chemin de fer à St-Jacques l'Achigan. Le curé de St-Jacques, ecclésiastique des plus distingués trop tôt enlevé à l'affection de ses paroissiens et à l'excellence de sa tâche, souhaita la bienvenue au Premier Ministre dans une allocution mémorable où il ne put s'empêcher de faire allusion aux événements récents—le bill d'autonomie—et dans laquelle il prononça les paroles suivantes, dont la haute portée ne peut échapper à personne:

"L'histoire, honorable premier, écho fidèle de la vérité accolera le nom de Sir Wilfrid Laurier à côté des noms de ces grands hommes aux vues larges ,au patriotisme éclairé qui ont présidé aux destinées de notre cher Canada, ou encore de ceux qui vous ont précédé de loin ou de près dans la direction des affaires publiques.

"L'histoire dira la vérité—La Vérité—on peut sur cette terre lui créer des embarras, on peut l'obscurcir: mais elle finit toujours par être reconnue, proclamée. Elle finit toujours par triompher, et en triomphant, elle arrive à son but.

"Eh bien, honorable Premier, c'est ma conviction profonde qu'un jour *l'histoire dira que la direction que vous avez prise, ou donnée, dans bien des questions aura été la plus sage.*

"Quand je lis l'histoire des peuples, lorsque je parcours les annales qui me racontent les hauts-faits de ces guerriers, de ces généraux qui ont laissé leurs noms à la postérité, ce que j'admire le plus, ce qui donne le vrai cachet de l'homme supérieur, ce n'est pas seulement la bravoure, ce n'est pas principalement la fougue d'un général d'armée. Ces qualités sont nécessaires, mais elles ne suffisent pas.

"Seules, elles ont souvent conduit à un désastre parfois d'autant plus complet que la fougue était plus véhémente ,ou que la bravoure avait pour compagn l'amour-propre. il faut une autre qualité, qualité précieuse et tellement nécessaire que le plus grand Docteur de l'Eglise enseigne qu'elle est la perfection de toutes les autres vertus morales et de toutes les qualités qu'on doit trouver dans ceux que Dieu place à la tête des hommes pour les diriger, les gouverner. Qualité si nécessaire que la divine Providence ordinairement la dispense abondamment, si on n'y met pas d'obstacles, à ceux sur qui elle a des vues particulières ou qu'elle

destine à occuper dans le monde, pour le bien de ses semblables, une place importante. Quelle est cette qualité ou plutôt cette vertu? C'est la PRUDENCE—la prudence, vertu divine qui, dans bien des cas, au milieu des combats de la vie, ne peut se soutenir que par l'oubli le plus entier de soi-même. La prudence! comme je l'admire dans le général d'armée, qui en présence d'impossibilités insurmontables, sait aujourd'hui reculer de deux pas pour assurer la victoire de demain. La Prudence! comme je l'admire dans l'homme d'état, lorsqu'en présence *d'impossibilités morales* souvent plus difficiles que les *impossibilités matérielles*, lorsque dis-je, elle lui apprend à tourner la position de l'adversaire aujourd'hui pour sauver demain le principal. Savoir tourner la position de l'ennemi, voilà un art difficile, mais bien précieux, dans le gouvernement des hommes comme dans le métier de la guerre—cet art, c'est la prudence qui nous l'enseigne.

C'EST CETTE PRUDENCE, HONORABLE PREMIER, que L'HISTOIRE NE MANQUERA PAS D'ENREGISTRER A VOTRE CREDIT."

Tout autre témoignage ne pourrait qu'affaiblir celui-là et nous n'en voulons pas de plus éloquent.

LA SITUATION SCOLAIRE ACTUELLE

Comme nous n'entendons nous baser que sur des documents irréfutables, nous allons donner deux opinions puisées aux sources les plus respectables, émanant de personnages habitant le Nord-Ouest, connaissant à fond la situation et dont le témoignage ne sera certainement pas révoqué en doute.

REV. M. H. LEDUC, O.M.I.

"Le Courrier de l'Ouest", journal canadien-français d'Edmonton, a publié, il y a quelque temps, un numéro spécial dans lequel le Rév. P. Leduc, oblat, a traité de la situation de l'église catholique dans les nouvelles provinces et ou il critique la question scolaire avec une indépendance parfaite et une sincérité inaltérable.

Que dit-il dans cette étude:

La liberté de l'Eglise

La liberté, on peut l'affirmer sans exagération, est parfaite et entière en ce qui regarde l'exercice du culte proprement dit.

L'Église a le contrôle absolu de ses offices religieux; l'ordre du

service divin est réglé, dans chaque paroisse ou mission, par le curé ou le missionnaire en charge, sous le contrôle de l'évêque. Le pouvoir civil ne gène en aucune façon, dans ces fonctions du culte, la liberté soit du clergé, soit des fidèles. Tous, catholiques ou protestants, dans les provinces de l'Ouest, peuvent librement et sans nul obstacle observer les préceptes et les cérémonies de leur culte. L'Eglise catholique peut, quand elle le juge à propos, déployer non seulement à l'intérieur de ses temples, mais aussi à l'extérieur, dans ses belles processions du Très-Saint-Sacrement et autres, la majesté de son culte et de ses cérémonies, toujours respectée et honorée par ceux-mêmes qui appartiennent à un culte dissident.

L'Eglise catholique jouit aussi d'une liberté pleine et entière en tout ce qui concerne la formation, la consécration, l'élection, la nomination et la juridiction de ses ministres à tous degrés.

(Suit un exposé du statut de l'Eglise catholique écrit spécialement pour les étrangers au Canada, auxquels s'adresse cet article; puis le Rév. P. Leduc cite des statistiques et informations quant au nombre des catholiques et au dénombrement des paroisses.)

L'HONORABLE SENATEUR P. ROY

L'honorable Philippe Roy, sénateur d'Alberta, autrefois de Montmagny, Qué., a publié récemment une lettre pour mettre fin à la polémique soulevée par la "Vérité", "L'Action Sociale", et autres organes castors pour faire renaitre la discussion des écoles.

Nous donnons ici cette lettre pour montrer combien règne au Nord-Ouest l'unanimité entre ecclésiastiques et laïques satisfaits de l'état de choses crée par LA LOI DE SIR WILFRID LAURIER:

"Parce que Monsieur l'Abbé Bérubé et moi avons cru de notre devoir de faire connaitre à nos compatriotes de la Province de Québec le beau et le bon côté de la question des écoles, dans l'Alberta et dans la Saskatchewan, tout ce qu'il y a de castors et d'extrémistes dans le pays semble nous condamner.

Le bill d'autonomie des nouvelles provinces établit un système scolaire, ou plutôt nous conserve, dans l'Alberta et la Saskatchewan, le système scolaire existant au moment de l'union.

Comme je l'ai écrit déjà plusieurs fois, à quoi bon réchauffer la dangereuse agitation de 1905, puisque l'acte d'autonomie a été sanctionné?

Où nos amis veulent-ils en venir, en nous accusant d'être tièdes et mauvais patriotes?

Croyez-vous arriver à l'idéal plus tôt que nous, en prenant comme objectif le côté noir du tableau?

Alors nous ne voulons pas vous suivre, et laissez-moi vous dire que je crois qu'il m'incombe de demander à mes compatriotes de ne pas vous écouter.

Après l'"Action Sociale", la "Patrie" du 18 mai revient à la charge, et publie quelques paragraphes de l'un de mes articles, pour, en quelque sorte, contredire Monsieur l'Abbé Bérubé, de Vonda.

Mr l'Abbé Bérubé, dit la "Patrie", "prétend que les Canadiens français de l'Ouest sont en SOMME SATISFAITS du présent, et qu'ils regardent l'avenir avec CONFIANCE.

J'endosse tout ce qu'il a écrit à ce sujet.

Que trouvez-vous à dire à ce langage?

N'y a-t-il pas dans ces assertions autant de patriotisme et de bonne foi que dans celle qui vous fait dire inexactement que nos écoles sont pratiquement neutres.

Pour vous répondre, Messieurs les Castors, nous publierons de nouveau une entrevue que Monseigneur Légal, évêque distingué de Saint-Albert, donnait à Montréal, le 3 mai 1905.

"J'ai déclaré, dit l'Evêque de Saint-Albert, que nous étions satisfaits "du système d'école que nous avons, et nous espérons qu'on nous le laissera. Je n'ai jamais dit que c'était le meilleur système d'écoles;... mais "nous vivons en paix. Il est faux que nos écoles séparées tendent à disparaître. Nous en fondons partout où les catholiques sont assez nombreux".

Voilà la déclaration franche, honnête et patriotique que Monseigneur Légal, Evêque de Saint-Albert, faisait à nos compatriotes des vieilles provinces en 1905, au moment de la discussion sur le bill d'autonomie des nouvelles provinces.

Cette opinion, il me semble, vaut bien la vôtre!

En plus, elle est sûrement assez autorisée pour nous justifier, Mr l'Abbé Bérubé et moi, d'exposer la question des écoles dans les nouvelles provinces, telle que nous la comprenons et, je crois, telle qu'elle existe.

La "Patrie" fait remarquer à ses lecteurs que je signale un danger, et que ceux qui prétendent que tout va comme dans le meilleur des mondes tombent évidemment dans l'exagération.

Le danger que je signale existe moins dans la loi même que dans sa mise en pratique.

Je le répète, la loi telle qu'elle est nous permettrait de donner à nos enfants, catholiques et canadiens-français, une éducation presqu'idéale dans nos écoles, si nous pouvions nous assurer les services de professeurs compétents parmi nos compatriotes.

J'affirme, contrairement à vous, et en cela je suis soutenu par des évêques, des prêtres et des centaines de catholiques canadiens, que dans une école subventionnée par le gouvernement, dans l'Alberta ou dans la Saskatchewan, l'enseignement peut être donné dans un esprit chrétien et catholique, du moment que nous nous serons assurés les services d'un professeur vraiment catholique, qu'il soit religieux ou laïque.

Mais pour cela il ne faut pas provoquer nos adversaires. Nous arriverons à ce but si désirable, en augmentant notre nombre, et partant notre influence dans les Législatures.

Dans ce cas-ci, nous serons d'autant mieux entendu que nous parlerons moins fort.

Dans une lutte inégale le plus faible n'attaque pas son adversaire de front. Avec du temps et une tactique prudente et pondérée, nous arriverons souvent à remporter une victoire, là où nous aurions pu subir un désastre.

Voilà pourquoi nous vous demandons de nous préparer, dans vos écoles normales, des professeurs compétents pour nos écoles de l'Ouest.

C'est une nouvelle carrière qui s'offre à vos jeunes gens, et à vos jeunes filles de la province de Québec.

Le minimum des salaires à nos instituteurs est de $600 par année.

Nous avons une école à Edmonton, école qui nous coûte $50,000, où nous serions heureux de donner $1,000 à $1,200 par année à un principal, si nous trouvions l'instituteur compétent.

Nos compatriotes arrivent dans l'Alberta et la Saskatchewan par centaines de familles.

Nous formons de nombreux districts d'école tous les jours.

Nous avons besoin de dix professeurs cette année, nous en aurons peut-être besoin de cent dans un an.

Que ceux qui s'intéressent à voir se propager l'enseignement catholique et français dans l'Ouest réfléchissent un peu sur le danger que je leur signale.

Ils ont là un rôle plus chrétien et plus patriotique à jouer que celui de combattre ou de chercher à diminuer dans l'opinion publique ceux qui cherchent à tirer le meilleur parti possible de la situation telle qu'elle est."

PHILIPPE ROY.
Sénateur.

